

SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 1	Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Maghnia MENGUS	
<u>Date de la convocation</u> Le 04/04/2025	Absents : M. Éric PEROLAT	
<u>Date d'affichage</u> Le 18/04/2025	Absents excusés : M. Gilles GROS (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)	
N° 2025-20 <u>Objet :</u> Affectation des résultats 2024- COMMUNE et CCAS <u>ACTES</u>	Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation des résultats des budgets communaux et CCAS. <u>BUDGET COMMUNAL</u> Le compte administratif 2024 a été arrêté comme suit : <u>Résultat de fonctionnement N-1 :</u> a- Résultat de l'exercice : 474 592.40 € b- Résultat antérieur reporté : 1 378 318.78 € c- Solde cumulé : 1 852 911.18 € (a + b) d- Virement à la section d'investissement : 0 € e- Résultat à affecter : 1 852 911.18 € (c-d) <u>Investissement :</u> f- Solde d'exécution N-1 : - 294 765.37€ g- Résultat antérieur reporté : 118 449.28 € h- Solde cumulé : - 176 316.09 € (f + g) i- Solde des RAR : 0 € j- Besoin de financement/Autofinancement : 176 316.09 € (h+i) <u>Affectation proposée :</u> Affectation au c/1068 en investissement : 176 316.09 € Report en investissement c/001 : - 176 316.09 € Report en fonctionnement c/002 : + 1 676 595.09 €	

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2024 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : - 3 373.97€

Résultat antérieur reporté : 3 660.88€

Résulta à affecter : 286.91 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : + 286.91€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après réflexion, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats.
- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes aux Budgets 2025.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 10 avril 2025.

Le secrétaire de séance
Louisiane DELMAS



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr